



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@orange.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUN 2025 CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CHAUVIN Arnaud, M. SAUQUES Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. de KERGORLAY Bertrand donne pouvoir à M. de MONICAULT Bertrand

Absents : Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte

Secrétaire de séance : Mme SAULNIER Josette

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION n° 2025-13

TERRITOIRE D'ENERGIE D'EURE-ET-LOIR : ADHESION A LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public figure parmi les compétences que Territoire d'Énergie Eure-et-Loir peut exercer à la demande d'une commune. Dans cette situation, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a pour mission d'assurer l'exploitation, la maintenance et le contrôle régulier des installations d'éclairage public, ainsi que d'exécuter et de contrôler les travaux décidés par la commune.

Hormis quelques prestations optionnelles, ce service ne concerne pas la mise en valeur du patrimoine par la lumière, les illuminations temporaires ou l'éclairage des installations sportives.

Sur le plan financier, les interventions de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir reposent sur une contribution annuelle de la commune pour la partie exploitation, maintenance et contrôle des installations, et sur un partenariat défini opération par opération pour ce qui concerne les investissements.

Enfin, en optant pour ce choix, il est précisé que la commune s'engage avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour une période minimum de 4 ans (à laquelle s'ajoute, si elle existe, la fraction de période annuelle comprise entre la date d'effet du transfert et le 31 décembre de la même année).

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide à l'unanimité d'adhérer** à la compétence Éclairage Public développée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir à la date du 1^{er} juillet 2025.
- **Approuve le règlement** relatif aux conditions d'exercice de la compétence Éclairage Public et **prend acte** qu'un état contradictoire portant sur la quantité et la valeur comptable des installations emportera transfert effectif de la compétence Éclairage Public à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et instauration du service.

- **Donne son accord** à la mise à disposition des installations d'éclairage public de la commune à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour la durée de son adhésion.
- **Prend acte** que la commune demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.
- **S'engage**, dans le cadre d'un partenariat avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, à réaliser à court terme un programme de travaux de rénovation des installations d'éclairage public pouvant faire l'objet le cas échéant de plusieurs tranches distinctes en vue de faciliter leur réalisation.

Coût estimatif HT des travaux d'élimination des sources énergivores	32 000 €
coût estimatif HT des travaux de mise aux normes et de mise en sécurité	€
coût estimatif HT pour la mise en place d'horloges astronomiques	500 €
coût estimatif HT des frais de géoréférencement des réseaux d'éclairage public	1 365 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision d'adhésion à la compétence Éclairage Public de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux prioritaires de l'Eglise Saint Martin. Un retard dans les travaux ayant été constaté, la fin des travaux est prévue pour fin juillet. La prochaine réunion de travaux avec le Maître d'œuvre, l'entreprise BMAP et les entreprises est prévue le lundi 23 juin. Un nettoyage complet de l'intérieur de l'Eglise est prévu à la fin des travaux. Une messe est prévue le dimanche 21 septembre à l'Eglise Saint Martin.

Vendredi 13 juin 2025 : Passage de la course cycliste Tour d'Eure-et-Loir

Vendredi 20 juin 2025 : Fête de la musique dans le jardin situé derrière la mairie.

Samedi 5 juillet 2025 : 15^{ème} anniversaire de la manifestation «100 kms du Perche »

Le secrétariat de mairie sera fermé du 4 au 22 août 2025.

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en date du 20 mars 2025, sa mise en application est effective depuis le 3 juin 2025. Il souligne le travail remarquable de M. Jean-Claude CHEVEE, Vice-Président de la Communauté de communes du Perche en charge de l'urbanisme. L'ensemble des documents relatifs au PLUI sont disponibles sur le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Fin de la séance : 21h55